

**DELIBERATION N° 132/2011
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 30 novembre 2011**

**Autorisation d'acquérir un terrain destiné à la relocalisation de l'école Guy de
Maupassant et du collège Charles Nicolle à Sousse**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise la Directrice de l'AEFE à engager les ultimes négociations et acquérir auprès de Monsieur Zaoui le terrain de 11.500 m² situé dans le quartier de Boushina à Sousse pour un montant maximum de 3.794.670 dinars hors droits et hors taxes, soit au taux de chancellerie actuel la somme de 1.954.255 euros.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : /

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET